

Lundi 17 août 2020

**A l'attention des Présidents(es) de Département
A l'attention des Présidents(es) de Région
A l'attention des Responsables Administratives(ifs)**

Objet : Publication du décret sur le fonds de soutien aux discothèques



Chers tous,



C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris la nouvelle de la publication du décret sur le fonds de soutien aux discothèques. Nous le rappelons, c'est la mobilisation de tous et le travail en lien avec Maignon qui nous ont permis de progresser dans les négociations. Nous pouvons nous réjouir de cette avancée qui est une nouvelle étape de parcourue pour défendre les établissements de nuit.



Ce décret permet aux exploitants d'établissements de nuit d'obtenir les aides nécessaires face à la crise sanitaire et économique en remplissant les formulaires de demandes de fonds sur le site dédié. Toutes les démarches vous seront précisées dans la circulaire qui vous sera envoyée prochainement.



Comme nous nous en doutions, la date limite de déclaration pour le mois de juin est désormais fixée au 30 septembre 2020 et non plus au 15 août 2020. Ceci afin de laisser aux professionnels le temps nécessaire pour effectuer les démarches.

L'UMIH œuvre sans relâche pour que les discothèques soient entendues et soutenues depuis le début des annonces de fermeture. Les représentants de l'UMIH travaillent main dans la main pour que le monde de la nuit puisse survivre.

Nous ne lâchons rien, la nuit doit revoir le jour !



Roland HEGUY
Président Confédéral UMIH



Hervé BECAM
Vice-Président Confédéral UMIH



Laurent LUTSE
Président de la Branche UMIH CBEN



Thierry FONTAINE
Président UMIH Nuit

